



## Opération collective d'éco-innovation dans les polymères en Île-de-France



- Produire autrement
- Île-de-France

### Pourquoi agir ?

Elastopôle est un pôle de compétitivité qui regroupe les différents acteurs de la filière du caoutchouc et des polymères. Il vise à stimuler le développement des entreprises par l'innovation, le plus souvent dans un cadre collaboratif, et à animer un réseau. Or les entreprises du secteur des caoutchoucs et des élastomères sont actuellement soumises à de fortes contraintes économiques et environnementales : nouvelles réglementations ; pression de la société civile ; concurrence croissante des pays à bas coûts. Soucieux de les aider, Elastopôle leur a proposé de s'intéresser à l'éco-innovation.

Une démarche d'éco-innovation a pour but d'intégrer l'aspect environnemental dès la conception des produits. Loin d'être réservée aux grands groupes, elle peut permettre à des PME d'accroître leur notoriété, leur compétitivité et leur marge. Celles-ci cherchant principalement des modèles auprès de leurs pairs, l'approche filière est parfaitement adaptée.

En 2012, Elastopôle a ainsi organisé une journée « *Éco-conception et analyse du cycle de vie* » qui a permis de montrer aux entreprises l'apport réel de l'éco-innovation ou de l'éco-conception. Fort du succès rencontré par cette action de sensibilisation, Elastopôle a lancé, en 2013, une opération collective baptisée « *Action Collective pour la Conception EcoInnovante dans les Polymères* » (ACCEIP). Cette action portant sur les problématiques suivantes :

- l'origine des matières premières ;
- l'importance des additifs pour les différents usages ;
- la variété de produits ;
- la durée de vie ;
- la multiplicité des filières de traitement de déchets établies.

Compte tenu de ses forts enjeux économiques, sociaux et environnementaux, l'ACCEIP a été soutenue par la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME.



#### Organisme

Elastopôle

#### Partenaire

Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

#### Coût (HT)

Montant total : 180,5 k€

#### Financement

ADEME : 134,5 k€

#### Chiffres clés

- 6 entreprises accompagnées
- 7 réunions
- 51 jours sur site
- Plus de 100 actions quantifiées et analysées
- 600 matériaux, procédés et produits modélisés pour évaluer leurs performances

#### Date de lancement

2013

Bonnes pratiques téléchargeables sur notre site : <http://bonnes-pratiques-idf.ademe.fr>

### Enseignements :

M. Jean-François Guyot, responsable du laboratoire Caoutchouc et Bottes chez Aigle International S.A. (site d'Ingrandes-sur-Vienne) :

« Cette action collective nous a permis de re-questionner l'ensemble du processus de fabrication de nos bottes. Les résultats de l'Analyse du Cycle de Vie ont ainsi mis en lumière plusieurs pistes d'améliorations pour baisser encore notre coût écologique global. Ce travail nous a aussi permis d'anticiper de futures réglementations (affichage environnemental sur les produits de consommation). La suite que nous allons donner à ces premiers travaux sur l'éco-innovation vont porter sur la manière de simplifier dès l'amont (choix matières-procédés d'assemblages ...) et sur le recyclage des bottes caoutchouc arrivées en fin de vie. »



Réunion de clôture

Source : ADEME

## Présentation et résultats

En septembre 2013, six entreprises ont intégré l'ACCEIP : Aigle International, Manuplast, Les Plastiques Recyclés de l'Ouest, STC Solution Technique Caoutchouc (Bioret Agri), Versoo et Wattlez. Elles étaient déjà toutes impliquées dans le recyclage en raison de leurs activités et des mesures de management environnemental et d'optimisation des flux de matières qu'elles avaient mises en place.

L'accompagnement comportait un diagnostic conduisant à l'élaboration d'un projet individuel, puis au déploiement d'un plan d'actions répondant aux enjeux identifiés. Ainsi, entre le démarrage de l'action et juin 2015, chaque entreprise a bénéficié d'un appui spécifique. Selon les cas de figure, l'analyse a porté sur des produits existants, des procédés potentiels ou des concepts de produit.

Ces travaux ont permis d'identifier des indicateurs communs à la filière, sur lesquels les entreprises ont été invitées à échanger au cours de 3 réunions de mutualisation. Pour l'ensemble des évaluations, les deux principaux postes générant des impacts environnementaux étaient l'extraction des matières premières et la transformation/mise en forme des produits.

Les six entreprises engagées se sont engagées à œuvrer pour continuer cette action en veillant à l'émergence de nouveaux projets intégrant les questions environnementales, et ce dès la conception de leurs futurs produits.

## Focus

Chaque entreprise a bénéficié d'un accompagnement individuel en choisissant la formule la plus adaptée à ses besoins :

- la formule Standard pour un projet déjà identifié avec un besoin d'accompagnement sur la phase opérationnelle (14,5 jours d'expert dont 6 jours sur site) ;
- la formule Personnalisée pour un accompagnement du diagnostic à la mise en œuvre (19,5 jours d'expert dont 9 jours sur site) ;
- la formule Premium : pour un accompagnement du diagnostic à la mise en œuvre sur un projet complexe (24,5 jours d'expert dont 12 jours sur site).

## Facteurs de reproductibilité

L'Institut de Développement des Produits et le Pôle Eco-conception et Management du Cycle de Vie ont produit en 2014 une étude intitulée « La rentabilité de l'éco-conception : une analyse économique » qui démontre que les entreprises développant une démarche d'éco-innovation bénéficient d'au moins 5 gains environnementaux majeurs et que la marge bénéficiaire des produits éco-conçus est supérieure en moyenne de 12% par rapport à celle des produits conventionnels. Quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, toutes les entreprises sont donc concernées par les bénéfices rapides qu'elles peuvent tirer de l'éco-innovation.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : [www.ademe.fr/eco-conception](http://www.ademe.fr/eco-conception)
- Le site de la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME [www.ile-de-france.ademe.fr](http://www.ile-de-france.ademe.fr)
- Le site d'Elastopôle [www.elastopole.com](http://www.elastopole.com)

### CONTACTS

- Elastopôle  
Tél : 02 28 44 36 65  
[nantes@elastopole.com](mailto:nantes@elastopole.com)
- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME  
Tél : 01 49 01 45 47  
[ademe.ile-de-france@ademe.fr](mailto:ademe.ile-de-france@ademe.fr)